



CLASSIQUES
GARNIER

UBÉDA (Nathalie), « [Introduction à la deuxième partie] », *L'Armée américaine sur la Côte d'Azur. Repos et démonstration de puissance (1917-1967)*, p. 163-164

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16062-5.p.0163](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16062-5.p.0163)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Si les contextes et enjeux peuvent différer, la présence militaire sur la Côte d'Azur se manifeste également de manière relativement singulière lors de chacune des trois périodes étudiées. L'extension géographique des zones investies, les modalités d'attribution des établissements hôteliers, les loisirs et activités proposés peuvent également varier d'une époque à une autre. Nous constatons cependant de larges similitudes entre les deux premières expériences de centres récréatifs, la *Riviera Leave Area* constituant une sorte de répétition générale de l'USRRA. Certains lieux de divertissements, certains magasins (PX), et quelques structures anglo-saxonnes préexistantes constituent des points de ralliement ou des pôles structurants pour tous les militaires jusqu'en 1967. Enfin, le rôle joué par les associations liées à l'armée, YMCA, ARC, USO, demeure fondamental et contribue à rendre le séjour de tous le plus agréable possible.

Il s'agira ainsi dans cette partie de déterminer les modalités d'appropriation du territoire azuréen par les membres de l'armée américaine, en mettant en valeur, pour chaque période, l'organisation territoriale des zones de permission ou d'installation, le vécu des permissionnaires, des personnels et des familles, ainsi que la teneur des activités et des loisirs proposés et élaborés par de multiples acteurs, états-uniens ou azuréens.

Nous constaterons que le double réseau de convalescence et de permission mis en place en 1918, dont les limites géographiques ne se superposent qu'en partie, s'appuie cependant sur le même type de structures hôtelières, est pris en charge par le même ensemble associatif, et propose aux *sammies* des divertissements identiques. L'encadrement, parfois pesant pour les soldats et le personnel, se traduit par une organisation relativement fermée, fonctionnant en vase clos. Le succès du centre récréatif reste finalement assez relatif en comparaison des autres formations de ce type en France, et demeure le fait d'une majorité de gradés dont le pouvoir d'achat est davantage en adéquation avec la cherté de la vie sur la Côte d'Azur. La présence de simples hommes de troupe, essentiellement dans le secteur niçois, inaugure cependant un type de divertissements plus démocratisé.

Nous décrirons ensuite la mise en place de l'USRRA dont on ne peut dissocier l'organisation des dispositifs sanitaires et récréatifs préexistants depuis l'automne 1944. Plus qu'en 1918, le centre de permission fonctionne en quasi autarcie, même s'il s'appuie sur des structures hôtelières et hospitalières locales parfois réquisitionnées de manière assez cavalière pour les gérants et propriétaires concernés. Au sein du centre récréatif s'opère, plus qu'en 1918, une différenciation géographique et sociale : Nice pour les enrôlés, Cannes pour les officiers. Contrairement à 1918, le niveau d'encadrement demeure relativement faible et le lâcher-prise est même encouragé dans les limites du raisonnable.

Enfin, nous examinerons l'installation progressive, trois années après la fermeture de l'USRRA, d'une communauté originale, numériquement réduite, que certains ont qualifié de « base », d'autres de « *Navy ghetto* », dont l'ancrage territorial s'opère autour de lieux fédérateurs, et à l'intérieur duquel la vie quotidienne s'organise bon gré mal gré grâce à l'aide de diverses associations favorisant l'accueil et le divertissement.